



## 1 Près de 3 Md€ en 2014 pour conforter les droits des anciens combattants, leur rendre hommage et renforcer le lien armée-Nation

Pour les programmes de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » pilotés par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense, le budget pour 2014 s'élève à 2850 M€ (hors pensions).

En consacrant près de 3 Md€ en 2014 aux programmes de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » dans une période où les dépenses de l'État sont en diminution, le Gouvernement a souhaité marquer son attachement au monde combattant, l'importance des devoirs de réparation et de mémoire et sa volonté de renforcer le lien armée-Nation.

## 2 De nouveaux droits pour répondre aux légitimes attentes du monde combattant

Malgré une situation budgétaire qui appelle un effort renouvelé pour réduire le déficit public, de nouveaux droits sont ouverts en 2014. Dans un contexte de diminution du budget des anciens combattants liée à la baisse du nombre de bénéficiaires, près de 13 M€ ont pu être mobilisés et sont utilisés pour la création de nouveaux droits et le financement des priorités.

Ainsi, l'extension du bénéfice de la carte du combattant aux militaires ayant servi en Afrique du Nord pendant quatre mois, dès lors que la date de leur premier jour de service est antérieure au 2 juillet 1962 (carte « à cheval »), était attendue depuis de nombreuses années par le monde combattant.

Par ailleurs, le PLF 2014 prévoit le financement de l'extension du régime d'imputabilité aux incorporés de force dans l'armée allemande, capturés par l'armée soviétique et internés dans des camps à l'ouest de la ligne Curzon.

## 3 Une meilleure prise en compte des situations socialement les plus difficiles

Le dispositif d'aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS) de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) sera refondu en 2014. Créée en 2007, l'ADCS a pour objectif d'assurer aux bénéficiaires un montant minimal de ressources mensuelles. Initialement fixé à 550 €, le montant garanti par l'ADCS sera porté à 932 €.

## 4 La poursuite du développement de l'action sociale de l'ONAC-VG

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG augmente de 6,3 % en 2014 pour s'établir à 21,90 M€.

Cette évolution est le résultat de l'augmentation des crédits au profit de l'action sociale prévue dans le cadre de la programmation triennale et d'une dotation complémentaire au PLF 2014 au titre de la refonte de l'ADCS.

## **5 Une JDC recentrée sur sa mission fondamentale et modernisée**

Troisième étape du parcours de citoyenneté, la Journée défense et citoyenneté (JDC) a pour objectif de sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge aux enjeux de défense, de sécurité intérieure et de civisme républicain.

En 2014, un budget de 18,7 M€ permettra d'accueillir environ 760 000 jeunes et de conforter un taux de satisfaction qui s'établit à plus de 86 %.

Le volet défense de la JDC sera renforcé dès 2014 et plusieurs télé-services au profit des jeunes seront mis en œuvre ou modernisés comme le service de recensement citoyen en ligne (e-recensement).

## **6 Une administration modernisée au profit des harkis et des rapatriés**

S'inscrivant dans le cadre de la modernisation de l'action publique, cette réforme a pour objectif d'assurer une meilleure réactivité des services, de simplifier et raccourcir les circuits complexes de traitement actuel des dossiers autour de l'idée de « guichet unique », tout en garantissant la poursuite des missions et des actions en faveur des rapatriés et anciens combattants harkis.

Deux organismes auront en charge tous les dossiers, l'ONAC-VG et le Service central des rapatriés. L'ensemble des mesures en faveur des rapatriés sera maintenu. Une dotation de 17,8 M€ est dorénavant inscrite à ce titre dans le projet de loi de finances au sein de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

## **7 Une meilleure prise en compte de la 4<sup>e</sup> génération du feu**

Le renforcement de la reconnaissance des combattants en OPEX est une priorité pour le Gouvernement.

Les opérations Harmattan (Libye) et Serval (Mali) ont été qualifiées d'OPEX, ce qui ouvre droit au bénéfice de la campagne simple et à la carte d'ancien combattant. Le nombre de cartes du combattant attribuées au titre des OPEX va donc continuer à augmenter, renforçant la proportion de la 4<sup>e</sup> génération du feu.

## **8 Un calendrier commémoratif enrichi et exceptionnel**

Le programme commémoratif de 2014 sera essentiellement porté par deux anniversaires majeurs : le centenaire du début de la première guerre mondiale et le 70<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la libération du territoire national et de la victoire sur le nazisme. La coordination de ce cycle mémoriel exceptionnel est assurée par la Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, créée par décret du 26 novembre 2012.

Pour permettre de développer les actions commémoratives correspondantes, l'enveloppe budgétaire prévue en 2014 bénéficie d'une augmentation par rapport à 2013 pour s'établir à 23,2 M€.

## **9 Un engagement en faveur du tourisme de mémoire**

Complémentaire de l'offre touristique traditionnelle, le tourisme de mémoire représente aujourd'hui l'un des axes majeurs de la politique de mémoire du ministère.

En 2014, le tourisme de mémoire bénéficiera pour la première fois d'un financement dédié en loi de finances (1,5 M€), permettant au ministère de soutenir des projets structurants, parfois d'envergure internationale.

## **10 Une participation juste au nécessaire redressement des finances publiques**

Dans un souci de participation de tous au nécessaire redressement des finances publiques, les majorations spécifiques associées aux rentes mutualiste seront réduites de 20 %, ce qui permettra à l'État de dégager à terme 30 M€ d'économie chaque année, sans modification du régime fiscal associé.

